

Conditions générales de vente

1. Information générales

Les conditions de vente s'appliquent en vu du décret n°94-490 du 15/06/94 pris en application de la loi n°92 645 du 13/07/92 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

Libertalia est une association loi 1901, bénéficiaire de l'agrément de tourisme n°* AG 075 08 0001* membre du réseau de l'Association pour le Tourisme Équitable et Solidaire (ATES) située 8 rue César Franck 75015 Paris.

Libertalia est sociétaire de la **Mutuelle Assurance des Instituteurs de France (MAIF)**, située 200 avenue Salvador Allende 79038 Niort Cedex 9, sous le numéro *RCP MAIF 3262472N*.

Libertalia est bénéficiaire du **Fond Mutuel de Solidarité de l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (*FMS/UNAT*)**, située 8 rue César Franck 75015 Paris, apportant la garantie financière demandée dans le cadre de la législation sur l'organisation et la vente de voyages et de séjours à forfait (loi n°92-645 - décret n°94-490).

2. Responsabilités

A. Responsabilités des voyageurs

✓ Les bagages :

Nous ne pouvons être tenus pour responsables des vols pendant le séjour. Une assurance bagage existe et nécessite que vous vous renseigniez auprès de votre compagnie d'assurance si vous désirez souscrire à ce risque.

✓ Les formalités de police et sanitaires :

Chaque voyageur est tenu de se plier à ses formalités. Elles sont à votre charge et ne peuvent engager notre responsabilité. Un passager qui ne pourrait embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés prendra à sa charge les frais occasionnés. Le voyageur ne pourrait alors prétendre à aucun remboursement.

✓ Les risques inhérents au voyage :

Au vu du caractère particuliers de certains de nos voyages chaque voyageur doit être conscient qu'il peut courir certains risques (éloignement des centres médicaux, chutes éventuelles lors des randonnées...). Il les assume en toute connaissance de cause, et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à Libertalia, aux guides et encadrants, aux prestataires et partenaires.

Chaque voyageur doit se conformer aux conseils et consignes donnés par les personnes encadrantes. Libertalia ne peut être tenue pour responsable des incidents qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Libertalia se réserve donc le droit d'expulser à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme dangereux pour la sécurité du groupe ou le bien-être des participants. Aucune indemnité ne sera due.

✓ Modification durant le voyage :

En cas de changement d'aéroport, les frais de navette, taxi, bus restent à la charge du voyageur.

B. Responsabilités de Libertalia

✓ Modifications durant le voyage :

Les personnes encadrantes peuvent se réserver le droit durant le séjour de modifier le programme prévu, en fonction des conditions météorologiques, du terrain, de la forme des participants. Les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du voyageur. Si les circonstances l'imposent Libertalia peut substituer un moyen de transport, un hébergement, une activité sans que les voyageurs ne puissent prétendre à aucune indemnité. Le voyageur ne pourra les refuser sans motifs valables.

Libertalia agissant en qualité d'intermédiaire entre les voyageurs et les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, affréteurs, agences locales...), elle ne saurait être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Les horaires des vols sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications même après confirmation. Nous vous demandons donc de ne prendre aucun engagement non modifiable avant ou après votre voyage. Le voyageur ne pourra exiger de Libertalia aucun dédommagement. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, Libertalia ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.

Si Libertalia se trouve dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, elle mettra tout en œuvre pour les remplacer par des prestations équivalentes. .

3. Modifications et/ou annulations

A. Modifications et/ou annulations du fait du voyageur

Toute modification ou annulation de votre part, avant le départ, doit nous parvenir par lettre recommandée avec AR, le cachet de la poste faisant foi.

Votre désistement entraînera les retenues suivantes :

- À plus de 31 jours du départ : 30 % du prix du séjour,
- Entre 30 et 16 jours : 70 % du prix du séjour,
- Entre 15 et 8 jours : 80 % du prix du séjour,
- A moins de 8 jours : 100% du prix du séjour

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait d'un participant pour quelque cause que ce soit, sauf raison médicale, ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne remplissant les mêmes conditions, sous réserve que Libertalia n'ait pas déjà engagé de réservations à votre nom.

Pour tout billet d'avion affrété par Libertalia, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation car il s'agit de billets non échangeables et non remboursables.

B. Modifications et/ou annulations du fait de Libertalia

En cas d'annulation de notre part pour des raisons indépendantes de notre volonté ou de nombre insuffisant de voyageurs (minimum 5), vous serez prévenus au minimum 21 jours à l'avance. nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur ou le remboursement intégral des sommes versées.

Tout séjour interrompu pour des événements politiques, climatiques, etc., indépendants de notre volonté n'engage pas notre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement.

4. Assurance et assistance

A. Assurance rapatriement

Toutes nos formules de voyages comportent automatiquement un contrat MAIF Assistance (IMA GIE) grâce auquel Libertalia, via l'ATES, vous garantit pendant votre séjour pour les risques ci-dessous en excluant les cas présentant un état pathologique constitué antérieurement à la date du départ en voyage, ou à une maladie ayant fait l'objet d'un traitement :

- Rapatriement médical (sans limitation de somme)
- Prise en charge des frais médicaux et/ou chirurgicaux à l'étranger à concurrence de 80 000€/bénéficiaire
- Rapatriement du corps en cas de décès (sans limitation de somme).
- Avance sur caution pénale à concurrence de 10 000€
- Honoraires d'avocat à concurrence de 3 000€
- Responsabilité civile, dommages corporels sans limitation de somme.

Nous vous demandons toutefois de nous transmettre les coordonnées de votre assurance assistance-rapatriement personnelle.

B. Garantie annulation-voyages

L'assurance annulation-voyages souscrite auprès de la MAIF vous permet d'être remboursé en cas d'annulation avant le départ ou d'interruption en cours de séjour. Cette assurance est facultative. Elle doit être impérativement souscrite le jour de l'inscription (PDF téléchargeable). Le tarif de l'assurance annulation-voyage est de 3,5% du prix du voyage TTC à régler au moment de l'inscription.

Les conditions générales de ces assurances sont consultables sur notre site Internet et vous seront remises avec les documents de voyage ou sur simple demande.

Les conditions d'annulation et la couverture par l'assurance annulation restent toutefois identiques à partir de 30 jours du départ. Afin d'être remboursé rapidement, vous devez nous contacter.

C. Autres renseignements

La prime d'assurance et les frais de visa ne sont jamais remboursés ainsi que l'adhésion à l'association. Vous restez adhérents.

L'annulation du séjour, quelle que soit la date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevables : une procédure de remboursement auprès de l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Si vous avez souscrit l'assurance annulation-voyage optionnelle, ces retenues vous seront remboursées en cas d'annulation justifiée (maladie, décès, accident...). Dans le cas où les pénalités facturées par le transporteur aérien seraient supérieures au barème de frais d'annulation ci-dessus, ces pénalités seraient supportées par le voyageur.

5. Inscription

✓ L'inscription à l'un de nos voyages devra comporter :

- Le bulletin d'inscription (PDF téléchargeable) transmis dûment rempli, signé par le voyageur
- Le bulletin d'adhésion à l'association (PDF téléchargeable) transmis dûment rempli, signé par le voyageur
- Les conditions générales de vente (PDF téléchargeable) transmises dûment signées par le voyageur
- Un chèque d'acompte de 30% du prix TTC du séjour
- Un chèque de caution de 80€ pour la location de pompes filtrantes
- Un chèque pour l'assurance annulation-voyage facultative (si vous la souscrivez) de 3,5% du prix TTC du séjour

À réception de votre inscription, nous vous adresserons votre carte d'adhérent, la facture d'acompte et une facture avec le solde restant à payer avec la date du règlement.

La réception de l'acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles.

Un complément d'acompte pourra vous être demandé pour certains voyages longs courriers (il sera précisé sur la facture et à régler à réception de celle-ci).

Le solde est à régler impérativement 1 mois avant le départ. Si le solde ne nous est pas parvenu 30 jours avant le départ, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans remboursement des sommes déjà perçues.

En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation.

6. Prix du séjour

Le voyageur reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, grâce à notre site internet ou nos fiches techniques. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris dans le prix et ce qui ne l'est pas, les options éventuelles.

De façon générale, les frais de vaccins, de visa, les boissons et extras personnels, le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite.

Pour les séjours en liberté, les repas ne sont pas pris en compte dans le prix du voyage.

Les prix sont établis à la date du 18/02/2011 sur la base des taux de changes, des tarifs aériens (carburants...) et des prestations au sol connus à ce jour. Toute modification inhabituelle de ces tarifs et taux pourra entraîner une révision des prix publiés, conformément aux dispositions légales.

Les prix sont valables jusqu'aux départs du 18/02/2012 inclus. Ils sont susceptibles d'évoluer après cette date. Pour cela, merci de nous consulter.

7. Renseignements complémentaires

✓ Esprit de nos voyages

Les conditions rustiques de certains de nos voyages nécessitent une certaine adaptabilité, un bon esprit d'équipe, l'acceptation des lois de la nature et des risques inhérents à nos voyages. Vos hôtes, avec des traditions différentes d'un lieu à l'autre, n'ont pas les mêmes coutumes que les vôtres, c'est au visiteur de s'adapter.

✓ Le carnet de voyage pour les séjours en liberté

Il vous est adressé après le paiement du solde. Écrit au fil des rencontres et des années, ce compagnon de voyage joue sur tous les fronts. Guide pratique et insolite, il décline cartes, itinéraires, légendes, anecdotes, patrimoine local, clins d'œil, bons plans. Il vous accompagnera dans la vie quotidienne, vos déplacements et favorisera la découverte identitaire du pays.

✓ La location de pompe filtrante

Durant votre séjour, nous vous prêtons une pompe filtrante vous permettant de filtrer l'eau. Celle-ci est composée d'un filtre et d'une outre. Un chèque de caution vous est demandé lors de votre inscription pour la location de cette pompe filtrante. Ceci afin de nous prémunir contre toute dégradation (filtre cassé ou outre percée) ou non restitution de la pompe filtrante.

✓ L'encadrement

Il est sous la responsabilité d'un guide diplômé ou d'une équipe francophone. Pour les séjours au Maroc, une équipe de cuisiniers assurent les repas. Les chameliers ou muletiers s'occupent des animaux, des bagages.

✓ A propos du pourboire

Le pourboire à l'équipe locale n'est pas obligatoire mais il est coutume. Il est également une manière de valoriser le travail effectué et de saluer leur prestation.

✓ En cas de litige

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour et sera du ressort du Tribunal de Commerce de Nantes. Nous vous ferons parvenir les conditions régissant l'activité voyage, sur simple demande.

✓ Pour plus d'information

Vous pouvez joindre l'association:

- par téléphone au 02.40.75.27.88 du Lundi au vendredi de 9h30 à 17h

- par mail à infos@libertalia.fr